

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE- FRATERNITE

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 1^{er} AVRIL 2025

37 membres en exercice
12 présents – 12 pouvoirs – 24 votants
Convocation adressée et publiée le 25 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} avril à 10 heures 30 le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est assemblé en partie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Daniel LEVEL, Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78).

Etaients présents :

Laurence BACLE Adjointe au Maire de Villiers-Saint-Frédéric (78) – Myriam BRENAC Maire de Chavenay (78) – François-Gilles CHATELUS Adjoint au Maire de Versailles (78) – Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) – Huguette FOUCHE Conseillère régionale, Adjointe au Maire de Montesson (78) – Nicolas KOWBASIUK Adjoint au Maire de Taverny (95) – Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy-sous-Montmorency (95) – Anne PELLETIER LE BARBIER Maire de Bièvres (91) – Cédric PEMBA-MARINE Maire du Port-Marly (78) – Sylvie PESLERBE Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Oise (95) – Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) – Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91).

Pouvoirs :

Marie-Hélène AUBERT Vice-présidente du Conseil départemental des Yvelines, Maire de Jouy-en-Josas (78) donne pouvoir à Huguette FOUCHE Conseillère régionale, Adjointe au Maire de Montesson (78) – Marie-José BEAULANDE Maire d'Eaubonne (95) donne pouvoir à Nicolas KOWBASIUK Adjoint au Maire de Taverny (95) - Martine CINOSI – GIRARD Conseillère départementale de l'Essonne (91) donne pouvoir à Myriam BRENAC Maire de Chavenay (78) – Grégory GARESTIER Conseiller départemental des Yvelines, Maire de Maurepas (78) donne pouvoir à Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) – Nathalie JAQUEMET Adjointe au Maire de Bougival (78) donne pouvoir à Anne PELLETIER LE BARBIER Maire de Bièvres (91) – Raoul JOURNO Adjoint au Maire du Plessis-Bouchard (95) donne pouvoir à François-Gilles CHATELUS Adjoint au Maire de Versailles (78) – Christian LAGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération de Plaine Vallée, Maire de Piscop (95) donne pouvoir à Daniel LEVEL Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78) – Jean-René MARTEL Adjoint au Maire d'Herblay (95) donne pouvoir à Sylvie PESLERBE Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Oise (95) – Françoise NORDMANN Maire de Beauchamp (95) donne pouvoir à Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) – Martine QUIGNARD Maire de Lainville-en-Vexin (78) donne pouvoir à Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91) - Nadine RIBERO Adjointe au Maire d'Athis-Mons (91) donne pouvoir à Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy-sous-Montmorency (95) - Alexandra ROSETTI Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, Maire de Voisins-le-Bretonneux (78) donne pouvoir à Laurence BACLE Adjointe au Maire de Villiers-Saint-Frédéric (78).

Absents, excusés :

Sylvie BARBERI Adjointe au Maire de Cerny (91) – Laetitia BOISSEAU Conseillère départementale du Val d'Oise (95) - Dominique BOUGRAUD Présidente déléguée du Conseil départemental de l'Essonne (91) – Benjamin CHKROUN Conseiller régional, Adjoint au Maire d'Enghien-les-Bains (95) – Gabriel CRUZILLAC Adjoint au Maire d'Arpajon (91) - Josette JEAN Conseillère départementale des Yvelines, Maire de Condé-sur-Vesgre (78) - Laurent LAMBERT Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, Adjoint au Maire de Pontoise (95) - Abdoulaye SANGARE Adjoint au Maire de Cergy (95) – Éric TONDU Maire de Maulette (78) - Dominique VEROTS Maire de Saint-Pierre-du-Perray (91) – Jean-François VIGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, Maire de Bures-sur-Yvette (91) - Francisque VIGOUROUX Maire d'Igny (91).

Délibération n° 2025-04 portant sur la proposition de modification du tarif de mise à disposition des sujets de concours et d'examens professionnels de catégorie C

Le président,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication

Publié le 04 avril 2025

Délibération 2025 – 04

Objet

Proposition de modification du tarif de mise à disposition des sujets de concours et d'examens professionnels de catégorie C

La cellule pédagogique nationale, mise en place par l'Association Nationale des Directeurs de Centre De Gestion, produit les sujets des concours et examens professionnels de catégories A et B organisés au niveau national.

De nombreux centres de gestion, organisateurs de concours et d'examens professionnels de catégorie C, sollicitent la Direction des Concours du CIG pour obtenir les sujets élaborés par le service pédagogique pour les épreuves correspondantes. Les demandes fluctuent en fonction des opérations organisées par le CIG.

A titre d'exemple, sur l'année 2024, les demandes ont concerné les Centres de gestion 37, 67, 974, 53 et sur l'année 2025, les CDG 10, 13, 28, 31,38, 49, 51,57, 67, 68, 73, 77,83.

En effet, la bonne réputation du service pédagogique du CIG incite les centres de gestion ne possédant pas ce type de service à le solliciter plutôt que des partenaires privés ne disposant pas forcément de l'expérience requise pour produire les sujets adaptés au niveau, aux métiers concernés par les opérations de concours et aux compétences attendues par les collectivités.

Dans le souci de contribuer à la qualité et à l'homogénéité des opérations de catégorie C organisées sur le territoire, la délibération n°2019-50 a défini les principes suivants :

- Le CIG ne fournit que les sujets conçus à l'occasion des opérations qu'il organise ;
- Le tarif a été calculé sur la base du barème de rémunération des intervenants pour les concours et examens professionnels adopté par délibération n° 2017-03 du 27 mars 2017, et par toute délibération ultérieure venant mettre à jour ce barème ;
- Sachant que les sujets concernés sont déjà établis par le CIG pour son propre compte, l'esprit de mutualisation qui préside aux relations entre centres de gestion conduit à ne facturer à chaque demandeur que 50 % du coût de revient établi sur la base du barème en vigueur.
- 2 sujets sont nécessaires pour assurer la tenue des concours, mais un seul sujet est fourni et facturé aux centres de gestion demandeurs

Il est proposé de réévaluer, par la présente délibération, ce coût de conception, à hauteur de 500 € en fonction du temps réellement passé en tenant compte des efforts d'harmonisation au niveau national.

Le Conseil d'administration,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les demandes formulées par différents centres de gestion pour obtenir les sujets élaborés par le service pédagogique du CIG pour les épreuves de concours et d'examens de catégorie C,
- Considérant l'opportunité de contribuer à l'harmonisation des pratiques des centres de gestion en matière d'organisation des concours et des examens professionnels en apportant une réponse favorable à ce type de demande,
- Vu l'exposé du président,

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des votants,**

- Décide de poursuivre le principe de la fourniture des sujets conçus par le service pédagogique à l'occasion des opérations de catégorie C organisées par le CIG aux centres de gestion en faisant la demande,
- Décide de fixer à 500 € le tarif correspondant à la fourniture d'un sujet qui sera facturé à chaque centre de gestion demandeur, selon les dispositions de la convention de mutualisation.

Pour extrait conforme,

La président,

Daniel LEVEL
Maire de la commune déléguée de Fourqueux